DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**13/02/2024**	**L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET.

Excusés : Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 5-2024 CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN PIEZOMETRE

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et ses Affluents souhaite compléter son réseau du suivi actuel afin d'améliorer les connaissances des ressources en eaux souterraines dans le bassin de l'Authion et d'assurer une gestion cohérente sur toutes les unités de gestion. Il s'agit de créer de nouveaux piézomètres qui seront répartis sur tout le bassin versant de l'Authion. Ces ouvrages seront implantés dans des formations géologiques différentes et permettront de suivre l'évolution des niveaux des nappes souterraines.

Dans ce cadre, le Syndicat souhaite implanter un piézomètre sur la commune de Continvoir. L'objet de ce sondage est de suivre le niveau de la nappe du tuffeau séno-turonien.

Son implantation est prévue sur la parcelle F0066. L'emprise maximale serait de 3 mètres carrés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation de terrain à titre gratuit pour l'installation d'un piézomètre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et ses Affluents.

RF
Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2024
037-213700826-20240219-DCM_5_2024-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF
Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2024
037-213700826-20240219-DCM_5_2024-DE